



En exercice : 58

Présents : 49

Votants : 53

Séance du 29 janvier 2024

Le Vingt-Neuf Janvier Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 23 janvier 2024, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMÉRIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niaflès), LIVENNAIS Norbert (Renazé),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BOURBON Aristide (St Martin du Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON
Norbert LIVENNAIS a donné pouvoir à Dorinne BALOCHE

Secrétaire de Séance : Élu M. GENDRY Hugues, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-01/01 : ÉCONOMIE

Séance du : 29 janvier 2024

OBJET 2024-01/01 : ÉCONOMIE

IMMOBILIER D'ENTREPRISE – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION PARTIELLE DE LA COMPÉTENCE D'OCTROI D'AIDES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE - Annexes

M. LANGOUËT, Président, indique que le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise cofinancé par les EPCI et le Conseil Départemental cible, depuis 2017, les entreprises uniques de 150 salariés au maximum.

L'objectif de ce dispositif est d'aider à la construction, l'extension et/ou la réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal de production ou tertiaire.

L'aide est allouée et versée par le Conseil Départemental : dont 75% est financé par le Département et 25% par la Communauté de communes.

Une convention a été signée entre la CCPC et le CD53 le 12 février 2021, pour une durée de 2 ans (du 01/01/2022 au 31/12/2023). Un avenant n°1 a été signé entre la CCPC et le CD53 le 22 mars 2023, afin de prolonger la convention initiale jusqu'au 31/12/2025. Aujourd'hui il est proposé d'ajuster le dispositif d'accompagnement en rendant éligible à l'aide les établissements mayennais ayant jusqu'à **249 salariés** (PME) sur le site faisant l'objet de travaux. Cette évolution permettra de mieux accompagner le tissu d'entreprises mayennaises. Pour déterminer le montant de l'aide il sera toujours fait référence à la réglementation européenne pour le calcul des effectifs comme pour le taux de subvention applicable.

M. LANGOUËT propose la signature d'un avenant n°2 à la convention initiale, relatif à ce changement.

VU l'article L.1511-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), stipulant que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, désormais seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises, peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article ;

VU l'article L.1111-8 du CGCT stipulant qu'une collectivité territoriale peut déléguer à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une compétence dont elle est attributaire. Les compétences déléguées sont alors exercées au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante. Cette délégation est régie par une convention qui en fixe la durée et définit les objectifs à atteindre ainsi que les modalités du contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire. Les modalités de cette convention sont précisées à l'article R.1111-1 du CGCT ;

VU l'article 7 de la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises signée le 12 février 2021 entre le Conseil départemental de la Mayenne et la Communauté de communes du Pays de Craon indiquant notamment la possibilité de modifier la convention par avenant ;

VU l'avenant n°1 relatif à la prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2025 ;

CONSIDÉRANT la proposition de modification du critère d'éligibilité relatif à l'effectif de l'entreprise unique, passant de 150 à 249 salariés au maximum.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité : 52 votants (dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **DÉCIDE** de poursuivre la délégation partielle de compétence en matière d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil départemental de la Mayenne sur les bases actuellement en vigueur (dispositif en **annexe**),
- ⇒ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises (projet d'avenant en **annexe**),
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes ainsi que tout acte à venir relatif à la présente délégation de compétence.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



053-200048551-20240129-DELIB20240101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024
Publication : 07/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance,
Hugues GENDRY





En exercice : 58

Présents : 49

Votants : 53

Séance du 29 janvier 2024

Le Vingt-Neuf Janvier Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 23 janvier 2024, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUÉFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGÉ Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niaflès), LIVENAIS Norbert (Renazé),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BOURBON Aristide (St Martin du Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON
Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Dorinne BALOCHE

Secrétaire de Séance : Élu M. GENDRY Hugues, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-01/02 : DÉCHETS MÉNAGERS

Séance du : 29 janvier 2024

OBJET 2024-01/02 : DÉCHETS MÉNAGERS

BONS DE COMMANDE DU MARCHÉ FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE SYSTÈMES DE BACS ROULANTS ET DE CONTRÔLE D'ACCÈS

M. Pierrick GILLES, Vice-Président en charge des services déchets ménagers et voirie, rappelle le projet de contrôle d'accès : il est prévu la mise en place de barrières levantes avec lecture de plaques d'immatriculation.

Suite à l'attribution du marché de « fourniture et mise en place de systèmes de gestion des bacs roulants et de contrôle d'accès en déchetteries » et vu les crédits budgétaires disponibles, il convient d'actualiser le montant du marché pour un montant maximum de 496 000€ TTC sur une durée de 6 ans.

Le détail des dépenses est réparti selon les postes suivants :

- 120 000€ TTC pour la partie réseaux et voirie (investissement) ;
- 62 000€ TTC pour les caméras à lecture de plaque (investissement) ;
- 14 000€ TTC pour les tablettes liées à la facturation (investissement) ;
- 158 000€ TTC pour la pose des barrières, afficheurs et signal sonore (investissement) ;
- 101 000€ TTC de droits d'utilisation logiciel (investissement/fonctionnement) ;
- 41 000€ TTC pour le logiciel et base de données de gestion de bacs roulants et de contrôle d'accès.

Les commandes du contrôle d'accès s'effectueront par déchetterie (soit 7 bons de commande) en février 2024 pour une mise en service du contrôle d'accès de chaque déchetterie prévu au plus tôt à partir d'avril 2024.

Considérant l'avis de la commission Déchets ménagers-Voirie en date du 16 mai 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 05 juin 2023,

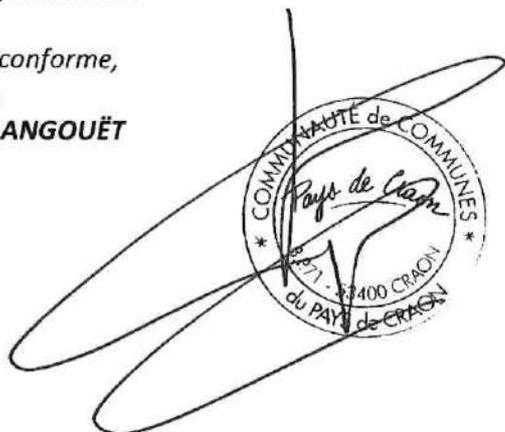
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A la majorité : 52 votants (dont 4 pouvoirs) – 51 POUR et 1 ABSTENTION (Mme BANNIER)

- ⇒ DÉCIDE d'actualiser le marché à bons de commande de « fourniture et mise en place de systèmes de gestion des bacs roulants et de contrôle d'accès en déchetteries » pour un montant maximum de 496 000€ TTC sur une durée de 6 ans ;
- ⇒ AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer les bons de commande pour les 7 déchetteries ;
- ⇒ AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer les attributions de marchés, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ce dossier, dans le respect des crédits précédemment définis ; lesdits marchés prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon
1400 CRAON
du PAYS de CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240129-DELIB20240102-DE

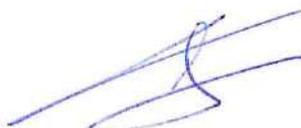
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024
Publication : 07/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Hugues GENDRY





En exercice : 58

Présents : 49

Votants : 53

Séance du 29 janvier 2024

Le Vingt-Neuf Janvier Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 23 janvier 2024, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niaffles), LIVENAIS Norbert (Renazé),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BOURBON Aristide (St Martin du Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON
Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Dorinne BALOCHE

Secrétaire de Séance : Élu M. GENDRY Hugues, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-01/03 : FINANCES

Séance du : 29 janvier 2024

OBJET 2024-01/03 : FINANCES

PROPOSITION D'ACOMPTE AU CIAS SUR LA SUBVENTION 2024

M. Maxime CHAUVIN, Vice-Président en charge des Finances-Marchés publics, précise que le budget primitif sera porté au vote du Conseil communautaire le 18 mars 2024.

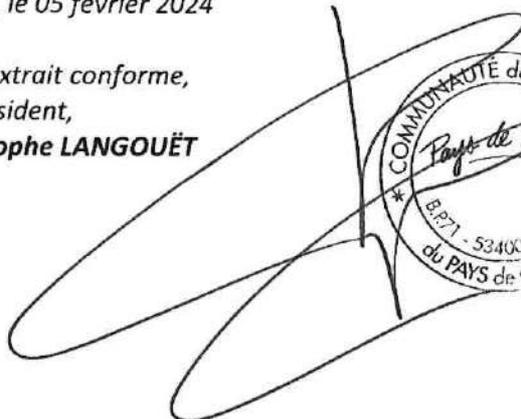
Il rappelle que par le passé, le Conseil communautaire acceptait de verser un acompte de 300 000 € au CIAS pour un besoin de trésorerie en début d'année, dans l'attente du vote du budget primitif.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité : 52 votants (dont 4 pouvoirs)**

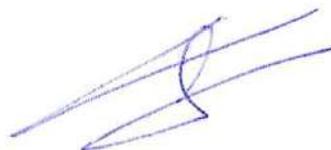
- ⇒ **APPROUVE** le versement d'un acompte de 300 000 € au CIAS sur la subvention 2024 qui lui sera attribuée lors du vote du budget primitif ;
- ⇒ **CHARGE** le Président de procéder au versement de cet acompte et de toute démarche afférente.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05 février 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,
Hugues GENDRY*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240129-DELIB20240103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024

Publication : 07/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58
Présents : 49
Votants : 53

Séance du 29 janvier 2024

Le Vingt-Neuf Janvier Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 23 janvier 2024, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), LIVENNAIS Norbert (Renazé),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BOURBON Aristide (St Martin du Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON
Norbert LIVENNAIS a donné pouvoir à Dorinne BALOCHE

Secrétaire de Séance : Élu M. GENDRY Hugues, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-01/04 : FINANCES

Séance du : 29 janvier 2024

OBJET 2024-01/04 : FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 - Annexes

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances/Marchés publics expose au Conseil communautaire que, préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. C'est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs groupements.

Les éléments du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sont en **annexe**.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) en **annexe**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité : 52 votants (dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **PREND ACTE** de la présentation et du débat d'orientations budgétaires 2024 préalable au projet de budget primitif 2024 ;
- ⇒ **VALIDE** les orientations budgétaires 2024 des budgets principal et annexes telles que présentées.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05 février 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon
* B.P.71 - 53400 CRAON *
du PAYS de CRAON

*Le secrétaire de séance,
Hugues GENDRY*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240129-DELIB20240104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024

Publication : 07/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58

Présents : 49

Votants : 53

Séance du 29 janvier 2024

Le Vingt-Neuf Janvier Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 23 janvier 2024, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edith, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), LIVENAIS Norbert (Renazé),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BOURBON Aristide (St Martin du Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON
Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Dorinne BALOCHE

Secrétaire de Séance : Élu M. GENDRY Hugues, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-01/05 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 29 janvier 2024

OBJET 2024-01/05 : RESSOURCES HUMAINES
RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU 31/12/2022 - Annexe

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rappelle au Conseil communautaire qu'un plan d'actions pluriannuel 2022 – 2024 visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes a été validé par le conseil communautaire du 4 avril 2022.

Il rappelle que l'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail.

Ce rapport doit être présenté chaque année au moment du DOB et en complément du Rapport Social Unique présenté en Conseil communautaire en décembre dernier.

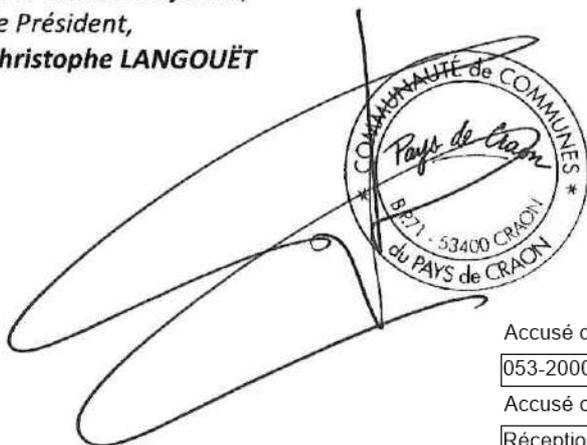
M. Dominique GUINEHEUX invite le Conseil communautaire à prendre connaissance du rapport égalité femmes-hommes présenté en **annexe**.

Le Conseil communautaire :

- ⇒ **PREND ACTE** du rapport égalité femmes-hommes au 31/12/2022 de la Communauté de Communes du Pays de Craon tel que présenté.

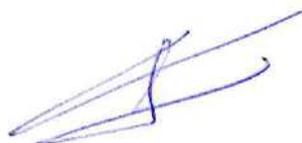
*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05 février 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon
B.P. 21 - 53400 CRAON
du PAYS de CRAON

*Le secrétaire de séance,
Hugues GENDRY*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240129-DELIB20240105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024
Publication : 07/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

